



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2018-06-008

PUBLIÉ LE 11 JUIN 2018

Sommaire

Inspection académique 41

41-2018-06-08-004 - Arrêté DASEN accordant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat (2 pages)

Page 3

Inspection académique 41

41-2018-06-08-004

Arrêté DASEN accordant subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des
dépenses de l'Etat

*Arrêté DASEN accordant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
des recettes et des dépenses de l'Etat*

PREFET DE LOIR-ET-CHER

Arrêté accordant subdélégations de signature

LA DIRECTRICE ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DE LOIR-ET-CHER

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 avril 2015 portant nomination de Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF, directrice académique des services de l'éducation nationale de Loir-et-Cher ;

Vu le décret du 3 novembre 2016 nommant M. Jean-Pierre CONDEMINE, préfet de Loir-et-Cher à compter du 21 novembre 2016 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du Préfet de Loir-et-Cher n° 41-2016-11-21-019 en date du 21 novembre 2016 donnant délégation de signature à Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF, directrice académique des services de l'éducation nationale de Loir-et-Cher et notamment l'article 2,

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF, directrice académique des services de l'éducation nationale de Loir-et-Cher, délégation de signature est donnée à **M. Frédéric BERTRAND**, secrétaire général, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 de la mission interministérielle de l'enseignement scolaire, pour les budgets opérationnels de programme désignés ci-après :

- 140 – enseignement scolaire public du premier degré
- 141 – enseignement scolaire public du second degré
- 230 – vie de l'élève
- 139 – enseignement scolaire privé du premier et du second degré
- 214 – soutien de la politique de l'éducation nationale.

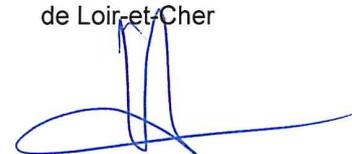
Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

.../...

- ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BERTRAND, subdélégation de signature est donnée à **Mme Lysiane LHEUREUX**, fonctionnaire désignée pour assurer l'intérim de la chef de la Division des Affaires Générales et Financières à compter de ce jour et jusqu'au 31 août 2018.
- ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BERTRAND, subdélégation de signature est donnée à **Mme Martine BOUE**, attachée principale d'administration, chargée de la Division des Ecoles.
- ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BERTRAND, subdélégation de signature est donnée à **M. Vianney STALIN**, attaché principal d'administration, chargée de la Division de l'Organisation Scolaire.
- ARTICLE 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BERTRAND, subdélégation de signature est donnée à **Mme Françoise PERUS**, attachée principale d'administration, chargée de la Division de la Vie Scolaire.
- ARTICLE 6 :** L'arrêté de subdélégation de signature 41-2016-11-30-007 en date du 30 novembre 2016 est abrogé.
- ARTICLE 7 :** La directrice académique des services de l'éducation nationale de Loir-et-Cher et les agents subdélégués sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Fait à BLOIS, le 8 juin 2018

La directrice académique
des services de l'éducation nationale
de Loir-et-Cher



Valérie BAGLIN-LE GOFF